

SYLLABUS DE COURS

Intitulé du cours	Système administratif français		
Enseignant(e)	Anna Neyrat		
Champ disciplinaire		Mots clés	
Langue d'enseignement	French	Niveau	Bachelor
Semestre	Semestre 1	Nombre d'ECTS	4 ECTS
Volume d'heures	18 heures	Modalités d'examens	A définir
Descriptif	Ce cours magistral obligatoire s'inscrit dans le prolongement logique de celui d'<i>Institutions politiques françaises</i>. Les institutions politiques sont en effet traditionnellement présentées comme étant premières dans le processus démocratique de décision, en ce qu'elles décident et orientent, alors que les institutions administratives seraient secondes, dès lors qu'elles constituent les moyens au service du politique (ce qui, certes, peut se relativiser dans une certaine mesure, lorsque l'on s'intéresse à la réalité de l'action administrative). Plus précisément, ce cours a pour objectif de faire comprendre les ressorts essentiels du système administratif français. Il s'agira d'abord de s'attarder sur le phénomène administratif au moyen d'une approche de science administrative mais également dans une perspective comparative. Il s'agira ensuite de saisir les grands principes de l'organisation administrative française. Enfin, il s'agira d'aborder le régime juridique applicable à l'Administration de l'État (central comme local) et à celles des collectivités territoriales.		
Bibliographie			